



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMMISSION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE POUR L'AFRIQUE

VINGT-TROISIÈME SESSION

Renforcer la résilience et la relance après les situations de crise et les menaces: le rôle des forêts et de la faune sauvage

Kinshasa (République démocratique du Congo), 22 - 26 août 2022

LES FORÊTS ET LA FAUNE SAUVAGE DANS LE CONTEXTE DES PROGRAMMES DE REDRESSEMENT COVID-19 EN AFRIQUE¹

I. Contexte

1. Alors que le monde entame la troisième année de la pandémie de coronavirus (COVID-19), il est désormais incontestable que la crise a eu des effets catastrophiques sur la vie et les moyens de subsistance des populations et sur les efforts déployés au niveau mondial pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD). La pandémie a compromis la mise en place d'une gestion durable des forêts (GDF), notamment la gouvernance forestière et la disponibilité de financements pour les forêts, ainsi que les moyens de subsistance des populations tributaires des forêts, ce qui risque de compromettre les efforts consentis pour mettre en œuvre le plan stratégique des Nations unies pour les forêts à l'horizon 2030 et réaliser les objectifs mondiaux en matière de forêts. En outre, cela aura un impact négatif sur la conservation de la faune sauvage, en particulier en Afrique.

2. COVID-19 nous a rappelé, plutôt brutalement, que la protection, la conservation et la restauration de la nature, en particulier des forêts, sont essentielles pour éviter les maladies infectieuses et zoonotiques à l'avenir. Les forêts et la faune sauvage ont le potentiel de contrebalancer une grande partie des impacts sociaux, économiques et environnementaux de la pandémie et d'autres défis mondiaux. Il est donc essentiel de renforcer la GDF et les actions visant à mettre fin aux pratiques illégales et non durables en matière de forêts et de faune sauvage dans les stratégies de

¹ Le présent document a été préparé avec l'appui du Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

redressement post-pandémique. Les menaces engendrées par le changement climatique, notamment la perte de biodiversité, la déforestation, les incendies de forêt, la désertification, la dégradation des terres, la pollution et d'autres catastrophes, qui sont non seulement interconnectées mais s'aggravent mutuellement, continuent de fragiliser la vie des peuples et l'intégrité écologique de la planète. Les interventions forestières et fauniques basées sur la gestion durable des forêts (GDF) joueront un rôle crucial dans la lutte contre ces menaces.

3. La pandémie a dévoilé les faiblesses systémiques des politiques et institutions sociales, économiques, environnementales et de développement dans le monde. En fonction de leur niveau de développement, de la disponibilité des ressources et de leur localisation, le secteur des forêts et de la faune sauvage des différents pays et régions, ainsi que les forêts, ont été affectés à des degrés divers par la pandémie.

4. Initialement, les principaux défis socio-économiques et environnementaux liés aux forêts, aux secteurs forestiers et fauniques sont nés de la crise sanitaire provoquée par la pandémie et des mesures de gestion de crise adoptées par les pays pour enrayer la propagation du virus du COVID-19. L'impact hétérogène de la pandémie de COVID-19 a eu des répercussions importantes sur la gestion des crises et les réponses stratégiques, et les gouvernements à tous les niveaux ont fonctionné dans une grande incertitude en essayant d'équilibrer les pressions économiques et sociales auxquelles ils étaient confrontés. Les mesures restrictives destinées à ralentir la propagation du virus ont provoqué un choc immédiat sur les systèmes socio-économiques, entraînant une interruption temporaire de la production, des chaînes d'approvisionnement commerciales, et un ralentissement des activités en Afrique et dans d'autres régions du monde.

5. L'indice de la Liste rouge révèle une détérioration continue en termes de risque d'extinction des espèces dans le monde, sur la base d'évaluations répétées du risque d'extinction de tous les amphibiens, oiseaux, mammifères, coraux et cycadales, soit environ 25 000 espèces au total. L'indice est passé de 0,80 en 2000 à 0,72 en 2022. La prévalence et le taux du risque d'extinction sont particulièrement graves en Asie centrale et méridionale, en Asie de l'Est et du Sud-Est et dans les Petits états insulaires en développement. Les impacts de la pandémie de COVID-19 sur le risque d'extinction des espèces sont probablement négatifs, notamment en raison des capacités et des ressources de conservation réduites, ainsi que des menaces accrues.

6. À la fin de 2021, 68 pays avaient mis en place au moins une mesure législative, administrative ou politique pour assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées, conformément au Protocole de Nagoya sur l'Accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation à la Convention sur la diversité biologique. En outre, 79 pays ont déclaré avoir mis en place des mesures pour appliquer le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

II. Impact de la pandémie sur les forêts, les secteurs forestiers en Afrique

7. La pandémie de COVID-19 continue de créer des incertitudes quant à la reprise économique dans la région Afrique. Les mesures mises en place par les pays, les organisations régionales et les organismes multilatéraux à la suite de l'épidémie de COVID-19 présentent à la fois des défis et des opportunités pour le secteur forestier. Les sections suivantes de ce document s'appuient sur les principales conclusions d'une étude réalisée en 2022 sur l'impact du COVID-19 sur les forêts et le secteur forestier en Afrique.²

² Second Assessment of the Impact of COVID-19 on Forests and Forest Sector in the African Region (2022) (Deuxième évaluation de l'Impact du COVID-19 sur les forêts et le secteur forestier dans la Région Afrique (2022)) <https://www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2022/05/2nd-assessment-Covid19-Africa-final.pdf>

8. Les gouvernements, aidés par le secteur privé et les organisations de la société civile, ont collaboré dans leurs efforts pour atténuer les défis de la pandémie et les crises économiques et sociales qui en ont résulté. Les réponses des gouvernements ont principalement consisté à restreindre les déplacements et à mettre en place des mesures de relance pour atténuer le coût social des confinements/restrictions. Les gouvernements ont également profité de divers programmes de relance proposés par les partenaires au développement et les agences multilatérales. Les entreprises du secteur privé spécialisées dans les technologies et les médias sociaux ont introduit divers produits pour soutenir les interventions du secteur public, notamment dans le domaine de la foresterie.

9. La technologie a été mise à profit pour fournir des plateformes de coopération, d'éducation, de formation et de communication continues. Il a été rapporté que des entreprises du secteur du bois ont abandonné leurs produits habituels pour se consacrer à la production d'équipements médicaux, de masques respiratoires et de masques faciaux destinés aux agents de santé et à la vente au public. Les organisations de la société civile ont été initialement affectées par les restrictions de mobilité. Toutefois, l'une d'entre elles, SODEIT Global Support Centre, a réussi à rassembler 800 professionnels et Volontaires ONU en ligne à travers le monde pour protéger les communautés vulnérables du Cameroun pendant la pandémie de COVID-19.

III. Défis du secteur des forêts et de la faune sauvage en Afrique face aux impacts du COVID-19

10. En 2020, le secteur forestier et de la faune sauvage a été confronté à certains défis communs, notamment les restrictions de voyage, les pertes d'emploi, les fermetures d'entreprises, le travail à domicile et la baisse des rentrées d'argent. L'Afrique de l'Ouest a connu des difficultés liées à l'expédition et à la logistique, tandis que la faible gouvernance forestière et la faible demande du marché étaient caractéristiques de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe.

11. En 2021, le secteur forestier a été confronté à des difficultés financières, notamment des réductions budgétaires, une baisse des recettes et des difficultés à mobiliser des fonds. L'Afrique de l'Est et de l'Ouest ont connu des contraintes financières pour faire face aux impacts négatifs de COVID-19. De nombreux pays ont mis en place des programmes de protection sociale pour lutter contre la pauvreté et la vulnérabilité croissantes. Cependant, ces programmes couvraient principalement les populations urbaines et ne s'étendaient pas toujours aux populations rurales dépendantes des forêts. Sur le plan social, la pandémie a perturbé les moyens de subsistance des populations tributaires des forêts et des arbres. La pandémie a été une menace majeure pour les communautés locales ainsi que pour les populations indigènes vulnérables telles les Batwa de l'Ouganda.

12. L'écotourisme forestier a été fortement affecté par la pandémie de COVID-19 dans presque toutes les sous-régions d'Afrique, mais particulièrement en Afrique de l'Est et en Afrique australe. Les restrictions de voyage, les couvre-feux, les restrictions de rassemblement, les mesures de distanciation sociale, etc. ont eu une incidence sur le nombre de visiteurs des sites touristiques naturels en forêt. Ces mesures ont entraîné la cessation des activités écotouristiques et, par conséquent, la perte d'emplois rémunérateurs dans le secteur forestier. Les hôtels et autres entreprises hôtelières ont également été affectés. L'effet de contagion de la perte dans l'économie locale a été ressenti par les communautés adjacentes vivant plus près des forêts à fort potentiel écotouristique (Shoo et al., 2021).

13. Les entreprises forestières, en particulier en Afrique, ont connu des difficultés à plusieurs égards. Les restrictions de mobilité, les barrières commerciales, et les nouvelles mesures de santé et de sécurité sont autant de défis auxquels les entreprises forestières ont été confrontées. En outre, l'évolution de la dynamique de la production et du marché, la disponibilité réduite des travailleurs, la perturbation de la chaîne d'approvisionnement mondiale et les interdictions de voyager ont contribué à créer une situation difficile. En Afrique, une baisse des revenus a été observée dans le tourisme forestier et les industries récréatives en raison des perturbations de la chaîne d'approvisionnement et des restrictions de voyage. Il a été rapporté que dans certaines régions d'Afrique, les femmes ont été

touchées de manière disproportionnée, car elles ont perdu leurs revenus forestiers lorsque les citadins se sont installés dans les communautés rurales et ont intégré le secteur forestier.

IV. Mesures en réponses à la pandémie de COVID-19

14. Les gouvernements, avec le soutien du secteur privé et des organisations de la société civile, ont collaboré dans leurs efforts pour atténuer les défis de la pandémie et des crises économiques et sociales qui en ont résulté. Les réponses des gouvernements ont consisté principalement à restreindre les déplacements et à mettre en place des mesures de relance pour atténuer le coût social des confinements/restrictions. Les gouvernements ont également profité des divers programmes de relance proposés par les partenaires au développement et les agences multilatérales. Les forêts et le secteur forestier de quelques pays d'Afrique ont bénéficié de mesures gouvernementales de relance visant l'ensemble de l'économie. Les entreprises du secteur privé spécialisées dans les technologies et les médias sociaux ont également introduit divers produits pour soutenir les interventions du secteur public, y compris dans le secteur forestier.

15. La technologie a été mise à contribution pour fournir des plateformes de coopération, d'éducation, de formation et de communication permanentes. Il a été signalé que des entreprises du secteur du bois ont abandonné leurs produits habituels pour se tourner vers la production d'équipements médicaux, de masques respiratoires et de masques faciaux destinés aux agents de santé et à la vente au public. Les organisations de la société civile ont été initialement affectées par les restrictions de mouvements, cependant, certaines organisations de la société civile telles que SODEIT Global Support Centre ont réuni 800 professionnels et volontaires en ligne de l'ONU à travers le monde pour protéger les communautés vulnérables au Cameroun pendant la pandémie de COVID-19.

V. Mesures de relance adoptées par les pays contre l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les forêts et le secteur forestier

16. Les gouvernements ont adopté différentes stratégies pour limiter la propagation du COVID-19 et ont pris des mesures pour promouvoir la reprise et la stabilité économiques. Bon nombre des mesures adoptées tendaient à se limiter à des politiques fiscales et à des stratégies visant à relever les défis sanitaires et économiques. La plupart des pays d'Afrique ont adopté des stratégies générales et des mesures de relance qui visaient à réduire les impacts du COVID-19 en général et non à cibler spécifiquement les forêts et le secteur forestier, bien que ce dernier en ait également bénéficié. Dans certains pays, la société civile a également joué un rôle important dans la résolution des problèmes liés à la pandémie dans certaines communautés.

17. En Afrique, certains pays ont accéléré l'utilisation de services électroniques pour l'octroi de permis et les paiements dans le secteur forestier. Cela a permis d'améliorer la prestation de services et de réduire les encombrements inutiles dans les bureaux publics. Dans le secteur forestier, les paiements électroniques ont été introduits pour les impôts, les frais de permis, de licence, de stationnement et d'autres sources de revenus. Des plateformes numériques ont également été utilisées pour les ventes aux enchères en ligne, les licences d'exploitation et les systèmes de suivi des billes de bois. Plusieurs autres services en ligne sont en cours de développement pour répondre aux perturbations causées par la pandémie de COVID-19.

18. En Afrique australe, l'une des stratégies a consisté à établir des partenariats avec des donateurs bilatéraux pour soutenir les activités environnementales dans le cadre des programmes de redressement. Par exemple, des ressources importantes ont été mobilisées par la Fondation Peace Parks et le gouvernement allemand en faveur de la conservation et de l'écotourisme dans la zone de conservation transfrontalière de Kavango-Zambezi afin d'atténuer les effets dévastateurs du COVID-19 en Angola, au Botswana, en Zambie et au Zimbabwe.

19. En Afrique de l'Est, l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) a élaboré la Stratégie de résilience de l'Afrique de l'Est pour répondre aux impacts du COVID-19 et à d'autres impacts à long terme liés à l'alimentation et au changement climatique. La stratégie

s'articule autour de plusieurs objectifs liés au secteur forestier, notamment dans les domaines suivants : a) informations climatiques et adaptation ; b) lien entre les systèmes alimentaires résilients et les besoins humanitaires en matière de sécurité alimentaire ; c) freiner la propagation du criquet pèlerin et protéger les moyens de subsistance des communautés affectées ; d) renforcer la résilience des petits exploitants en vue de la reprise après COVID-19.

20. Un nombre de pays ont adopté ou initié des politiques portant sur la conservation de la nature et la restauration des écosystèmes forestiers et sur la conceptualisation de systèmes de gestion forestière résilients, qui intègrent le rôle des forêts dans une économie verte. D'autres mesures de redressement comprennent des programmes forestiers ciblés liés à des objectifs plus larges, notamment en ce qui concerne le changement climatique, les incendies de forêt, la gestion des parasites et des maladies, ainsi qu'une coopération régionale renforcée, en particulier en matière de gestion des incendies.

VI. Stratégies et mesures de redressement pour faire face aux défis des impacts de COVID-19

21. Les institutions multilatérales ont mis en place des plans de relance accessibles à tous les pays africains et couvrant les prêts, les interventions d'urgence et l'allègement de la dette.

22. Les gouvernements de la région ont réagi en adoptant différentes stratégies pour limiter la propagation du COVID-19 et mettre en œuvre des mesures visant à assurer la stabilité économique. Certains pays, par exemple le Maroc, ont mis en place des stratégies de réponse à plus long terme pour la reprise.

23. En Afrique australe, la principale stratégie employée par la plupart des pays de la sous-région pour faire face à l'impact économique du COVID-19 a été d'obtenir des subventions auprès des donateurs bilatéraux. Cette stratégie était plus visible en Zambie, au Malawi et au Zimbabwe. La plupart de ces financements étaient surtout destinés à des activités liées à la conservation et à l'écotourisme. D'autres pays, comme l'Afrique du Sud, ont institué des congés payés.

24. La plupart des administrations publiques opérant avec des ressources humaines réduites, les pays de la Communauté d'Afrique de l'Est ont accéléré l'utilisation des services électroniques pour l'octroi de licences et le paiement des cotisations, notamment dans le secteur forestier. L'agence forestière tanzanienne, par exemple, a lancé des plateformes numériques (à savoir, des paiements électroniques) qui proposent tous les services, tels que la vente aux enchères en ligne, les licences d'exploitation, y compris les systèmes de suivi des billes. Divers modèles électroniques en cours de développement sont le résultat des perturbations occasionnées par le COVID-19.

VII. Conclusion

25. Alors que les pays émergent de la phase la plus aiguë de la pandémie de COVID-19, les décideurs et les citoyens ont besoin d'outils pour suivre les efforts déployés en vue de relancer l'activité économique et de respecter l'engagement commun de reconstruire en mieux. Il est encore plus important de saisir les opportunités offertes par la pandémie de COVID-19 pour orienter le développement vers une approche écologique, notamment grâce aux mesures suivantes :

- Promouvoir et encourager les stratégies qui favorisent des produits légaux et durables et les solutions fondées sur la nature pour contrer tout choc à court et à long terme sur les moyens de subsistance, en particulier pour les personnes les plus vulnérables des sociétés rurales qui dépendent des revenus provenant de l'utilisation des terres.
- Les communautés dépendantes des forêts et de la faune sauvage doivent être soutenues par une protection sociale, des alternatives de moyens de subsistance ainsi que des investissements en capital tels que les semences et les activités rémunératrices.

- Les catégories les plus vulnérables et marginalisées, telles que les communautés forestières et les populations autochtones, ont des problèmes et des besoins spécifiques, qui doivent être pris en compte dans les plans et les politiques de relance.
- Il est nécessaire de renforcer les capacités pour inaugurer l'ère numérique en matière de suivi et d'évaluation des ressources forestières et de promouvoir les investissements dans ce domaine.
- Il convient de mettre en œuvre des stratégies qui favorisent les solutions fondées sur la nature pour faire face aux chocs à court et long termes sur les moyens de subsistance, et de promouvoir des politiques de conservation, de restauration et de gestion et d'utilisation durables des forêts et de la faune sauvage afin de créer des plans de redressement résilients et durables.
- Il convient de promouvoir des pratiques innovantes de gestion des forêts et de la faune sauvage ainsi que la restauration des paysages forestiers afin de renforcer les performances économiques des forêts.
- Il faudrait encourager des investissements plus importants dans de nouvelles opportunités commerciales, en particulier dans l'amélioration des compétences des jeunes, des femmes et des micro, petites et moyennes entreprises. Il y a lieu de renforcer les compétences des groupes de la société civile et leur engagement dans la mise en œuvre des stratégies de relance.
- Des investissements publics et privés sont nécessaires pour renforcer la résilience des forêts et leur capacité d'adaptation au changement climatique. Ces investissements peuvent permettre aux forêts de faire face aux effets négatifs du changement climatique, de protéger les populations contre les maladies qui sévissent actuellement et de réduire les pandémies futures.
- Intensifier la coopération internationale dans les domaines du renforcement des capacités, notamment en matière d'éducation sur les forêts et la faune sauvage, de surveillance des forêts et de mesures financières et politiques. La coopération technologique devrait être une composante principale de toutes les stratégies et mesures visant à minimiser les impacts de COVID-19 sur les forêts et le secteur forestier. Il est important de mobiliser le concours du secteur privé et de la communauté internationale du développement en vue d'une reprise après COVID-19 et d'identifier des alternatives de financement supplémentaires pour soutenir la gestion durable des forêts et de la faune sauvage et la production de bois et de produits non ligneux durables.
- La collaboration en matière de politiques, d'éducation et de recherche scientifique dans le domaine des forêts et de la faune sauvage devrait être renforcée avec d'autres secteurs et parties prenantes concernés, notamment avec le secteur de la santé, conformément à l'approche Une seule santé. Il convient également de renforcer la recherche interdisciplinaire et les synergies entre les forestiers, les écologistes et les experts en maladies infectieuses de l'homme et de la faune sauvage afin de prévenir de futures zoonoses.

VIII. Points à prendre en considération

26. La Commission souhaitera peut-être inviter les membres à :
- Mettre en œuvre des stratégies qui favorisent les produits légaux et durables et les solutions fondées sur la nature pour contrer tout choc à court et long termes sur les moyens de subsistance ;
 - Soutenir les groupes les plus vulnérables et marginalisés, tels que les communautés forestières et les populations autochtones, par le biais de la protection sociale et des investissements en capital.
 - Promouvoir des politiques de conservation, de restauration, de gestion et d'utilisation durables des forêts et de la faune sauvage afin de créer des plans de relance résilients et durables.
 - Promouvoir des pratiques innovantes de gestion des forêts et de la faune sauvage et la restauration des paysages forestiers afin d'accroître les performances économiques des forêts.

- Promouvoir les investissements dans de nouvelles opportunités commerciales, en particulier pour améliorer les compétences des jeunes et des femmes.
- Renforcer les investissements publics et privés pour améliorer la résilience des forêts et leur capacité d'adaptation au changement climatique.

27. La Commission souhaitera peut-être demander à la FAO de :

- Intensifier la coopération internationale dans les domaines du renforcement des capacités, notamment en matière d'éducation relative aux forêts et à la faune sauvage, de surveillance des forêts et de mesures financières et politiques.
- Renforcer la collaboration en matière de politiques, d'éducation et de recherche scientifique liées aux forêts et à la faune sauvage avec d'autres secteurs et parties prenantes concernés, en particulier avec le secteur de la santé, conformément au cadre « Une seule santé ».
- Renforcer la capacité à passer à l'ère numérique pour le suivi et l'évaluation des ressources forestières et fauniques et promouvoir les investissements dans ce domaine.